

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 7245

présenté par

Mme Autain, Mme Guetté, Mme Couturier, Mme Oziol, M. Nilor, Mme Abomangoli,  
Mme Lepvraud et Mme Taurinya

-----

**ARTICLE 6****ANNEXE**

Après le mot :

« branche »

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 27 :

« pourrait être affecté par les effets démographiques du vieillissement, c'est-à-dire l'augmentation de la taille des générations qui partent à la retraite, mais ne le sera pas compte tenu de la croissance de la productivité du travail depuis le dernier siècle. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous souhaitons rappeler qu'un travailleur est 3 fois plus productif aujourd'hui qu'il ne l'était dans les années 60. Depuis le 20ème siècle, le temps de travail a été divisé par deux avec une productivité multiplié par 40. L'argument du vieillissement de la population comme justification à cette réforme est infondé.